

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.177

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	20	Pour :	20
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Thérèse FOISSAC, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Roseline ARMENGAUD pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Nicolas TOURNIER.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : MODIFICATION GRILLE TARIFAIRE CINEMA MUNICIPAL

Exposé :

La candidature des Cinés de Cocagne en tant que délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal à partir du 17 septembre 2021 a été approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 13 juillet 2021.

Dans ce cadre, le conseil municipal a également validé à la même date (délibération n°2021.81) la grille tarifaire prévue pour entrer en vigueur à partir du 17 septembre 2021. Une nouvelle

délibération du conseil municipal est ensuite intervenue le 19 octobre 2021 (délibération 2021.120) puis le 30 janvier 2023 (délibération 2023.16).

Conformément à l'article 25 de la convention de délégation de service public, le délégataire (Les Cinés de Cocagne) propose au conseil municipal de modifier la grille tarifaire des entrées comme suit, à partir du 1^{er} janvier 2024 :

- plein tarif : 7.20 euros (au lieu de 6.80 euros),
- tarif réduit : 5.50 euros
- tarif moins de 14 ans, tarif adulte accompagnateur ciné pitchou : 4 euros
- tarif abonné : 5 euros (en fait le tarif abonné est à 4.80 et il y a 20 cents de frais de carte d'abonnement)
- tarif séance scolaire (hors école et cinéma et collègue et cinéma) : 3.00 €
- tarif école et cinéma et collègue au cinéma : 2.80 € (tarif défini nationalement)
- tarif CE : 6 euros (au lieu de 5.50)
- tarif Association du personnel de la ville d'Aucamville : 4.50 euros au lieu de 4 euros.

Cette augmentation a pour objectif de permettre aux Cinés de Cocagne d'adapter, dans un contexte difficile, leurs recettes budgétaires.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2021.80 du 13 juillet 2021 approuvant la désignation de la société Les Cinés de Cocagne en tant que délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal « Jean Marais » à partir du 17 septembre 2021,

Vu l'article 25 du contrat de délégation de service public établi pour l'exploitation du cinéma municipal « Jean Marais », signé entre la commune d'Aucamville et la société Les Cinés de Cocagne SARL le 19 juillet 2021,

Vu l'avis du bureau municipal du 12 décembre 2023,

Considérant que la modification de la grille tarifaire ne remet pas en cause les objectifs fixés par la commune d'Aucamville,

Entendu l'exposé de M. IGUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver une nouvelle grille tarifaire pour les entrées au cinéma Jean Marais à partir de janvier 2024, telle que suit :

- plein tarif : 7.20 € (au lieu de 6.80 €),
- tarif réduit : 5.50 €,
- tarif moins de 14 ans, adulte accompagnateur ciné pitchou, ciné-goûter : 4 €,
- tarif abonné : 5 € (en fait le tarif abonné est à 4.80 et il y a 20 cents de frais de carte d'abonnement),
- tarif séance scolaire (hors école et cinéma et collègue et cinéma) : 3.00 €
- tarif école et cinéma et collègue au cinéma : 2.80 € (tarif défini nationalement)

- tarif CE : 6 € (au lieu de 5.50 €)
- tarif Association du personnel de la ville d'Aucamville : 4.50 € au lieu de 4 €.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement